

SASU APRM

94 RUE PEARSON

62100 CALAIS

BILAN AU 31/12/2023



S . F . E . C

DocuSigned by:

BERTAUX Valérie

AA2FC7511D344D3...

Société Fiduciaire d'Expertise Comptable

24 Avenue du Peuple Belge - 59000 LILLE

Tél : 03 20 17 15 55 - Fax : 03 20 17 15 56

lille@sfec.fr - www.sfec.fr

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2023			31/12/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.	4 500	4 500		
	Autres immobilisations corporelles	41 017	17 177	23 840	40 127
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	45 532	21 677	23 855	40 142
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	5 900		5 900	5 400
	En-cours de production de biens	11 600		11 600	11 250
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
COMPTES DE REGULARISATION	Créances clients et comptes rattachés	517 549	8 310	509 238	437 558
	Autres créances	40 868		40 868	67 763
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	493 029		493 029	464 916
	Charges constatées d'avance	1 386		1 386	501
	TOTAL (III)	1 070 331	8 310	1 062 021	987 388
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		1 115 863	29 987	1 085 875	1 027 530

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

SFEC LILLE	SASU APRM	Page : 2
------------	-----------	----------

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	15 000	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 500	1 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	71 763	19 450
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	255 041	232 312
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		343 304	268 263
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	14 950	53 540
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 254	2 550
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	168 394	185 652
	Dettes fiscales et sociales	145 490	154 851
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	411 484	362 675
	Produits constatés d'avance (1)		
Total des dettes		742 572	759 268
	Ecarts de conversion passif		
TOTAL PASSIF		1 085 875	1 027 530
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		255 040,87	232 312,44
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		742 572	745 037
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		702	218
(3) Dont emprunts participatifs			

APRM
Société par actions simplifiée au capital de 15 000 euros
Siège social : 94 Rue Pearson,
62100 CALAIS
512 999 798 RCS BOULOGNE SUR MER

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 4 AVRIL 2024
DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 255 041 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	255 041 euros
Un prélèvement sur le compte "autres réserves"	14 959 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	270 000 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	270 000 euros
Soit 2 700,00 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 270 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux,

au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

100 000 euros, soit 1 000 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

140 000 euros, soit 1 400 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

180 000 euros, soit 1 800 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

DocuSigned by:

AA2FC7511D344D3...

DocuSigned by:

BERTAUX Valérie

AA2FC7511D344D3...

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

SFEC LILLE	SASU APRM	Page : 8
------------	-----------	----------

Frais d'établissement

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Valeur nette	Taux amortissement
Frais de constitution Frais de premier établissement Frais d'augmentation de capital			
TOTAL			

Frais de recherche

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Montant	Recherche fondamentale	Recherche appliquée	Développement
Dép. R & D sans contrepartie spécifique - N'entrant pas dans le cadre commande client - En fonction de clients potentiels					
Dép. R & D avec contrepartie spécifique - Clients français Etat collectivités publiques - Autres clients - Clients étrangers					
TOTAL					
Autres dépenses de R & D - Cotisations parafiscales - Subventions versées - Acquisition résultats recherche					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					
Dont inscrit au compte 203 du bilan					

Fonds commercial

Etat exprimé en euros	31/12/2023	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		